

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2021**

-----

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRENAC Michèle, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, SIMONNEAU Christelle, TARNAUD Nathalie, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉES REPRÉSENTÉES :**

CHABAUD Mireille, conseillère municipale, excusée représentée par Julia SEBBAH, adjointe au maire  
DESROCHES Bernadette, conseillère municipale, excusée représentée par Didier ROY, conseiller municipal  
TRICARD Stéphanie, conseillère municipale, excusée représentée par Pierre ALLARD, Maire

**EXCUSÉE :**

PESQUE Aurabelle, conseillère municipale

L'assemblée désigne ensuite Philippe GANDOIS, adjoint au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE la décision modificative n°1 - Budget Lotissement
- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association "Ostension PCI-Ostensions septennales Limousines - Patrimoine Culturel et Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO"

Le Conseil municipal, à la majorité, Mireille Chabaud, Eliane Croci, Clément La Dune, Didier Lekiefs, Julia Sebbah, Christophe Wacheux s'abstenant

- ADOPTE le règlement intérieur du personnel communal
  - DIT que le règlement intérieur sera communiqué à chaque agent de la collectivité,
  - DONNE tout pouvoir à M. le Maire et à Mme la Directrice générale des services pour faire appliquer le présent règlement.

- AUTORISE le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Général dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget 2021 comme suit :

Chapitre 20 jusqu'à	51 975 €
Chapitre 21 jusqu'à	200 000 €
Chapitre 23 jusqu'à	200 000 €

- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assurances qui porte sur les risques statutaires de l'ensemble des agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

- DECIDE d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation à l'obligation du repos dominical aux dates suivantes : les dimanches 04, 11 et 18 décembre 2022.

- DECIDE de relever la société Contamine de la déchéance quadriennale susceptible d'être appliquée au décompte général et définitif du marché de travaux qui concernait les travaux d'aménagement et de viabilisation du lotissement du bois au bœuf

- ADOPTE le recueil des tarifs 2022 de la ville de Saint Junien

- ACCORDE une subvention de 300 euros à l'association départementale des conciliateurs

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 05.